MOOD
events

présente la 6e édition

28 - 29 - 30 MAI 2027

PLACE LONGEREUSE, FLEURIER (CH)

MOOD FESTIVAL

moodevents.ch

CONDITIONS GÉNÉRALES FOOD



AR MOOD FESTIVAL
6E ÉDITION

Dates
28-29-30 mai 2027

Lieu
Place Longereuse, 2114 Fleurier

Horaires
Vendredi : 16h00 - 2h00
Samedi : 11h00 - 3h00
Dimanche : 11h00 - 19h00

ATTENTION : *En fonction de la programmation, le festival se réserve le droit d'adapter les horaires de la manifestation avec une fermeture plus tardive.*

LE FESTIVAL SE TIENDRA PAR TOUS LES TEMPS

Notre Mood
L'objectif de l'AR Mood Festival est que les visiteurs viennent déguster un maximum de mets différents et passent un bon moment en mangeant, en écoutant de beaux concerts et rigolent avec leurs amis.



POINTS IMPORTANTS

FOOD

Pour les mets, les portions et les prix doivent donc être les plus accessibles possibles. Ces conditions sont importantes pour nous et pour le succès de l'événement, nous comptons sur vous pour les respecter.
De plus, nous vous recommandons de proposer une carte la plus réduite possible afin de faciliter votre logistique et la rapidité de votre service.

IMPORTANT: La nourriture doit être suffisante pour tenir jusqu'à la fin du festival. Il est indispensable de s'adapter en fonction de la météo.



NOS EXIGENCES

- Posséder une adresse en Suisse et fournir une copie de votre enregistrement auprès du SCAV.
- Application stricte des normes d'hygiène en vigueur et des directives cantonales neuchâteloises sur la vaisselle à usage unique.
- Favoriser les produits de proximité, frais et de saison et la fabrication artisanale.
- Proposer des mets accessibles en termes de prix. Nous vous conseillons de proposer une offre dégustation à petit prix en complément de vos offres de base.
- Assurer une rapidité de service.
- Soigner l'esthétique de vos food trucks.

BOISSONS

La vente de boissons est totalement interdite sauf autorisation spécifique de la part de l'organisateur.

EXPOSANTS ACCEPTÉS

Pour continuer dans notre esprit du lancement de cette manifestation et dans un souci d'infrastructure, nous acceptons uniquement les exposants avec un FOOD TRUCK ou une CARAVANE.



CONDITIONS GÉNÉRALES

POUR QUE LA COLLABORATION ENTRE L'ORGANISATEUR ET LES EXPOSANTS SE DÉROULE DE LA MEILLEURE DES MANIÈRES, NOUS VOUS DEMANDONS DE PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ET D'EN ACCEPTER LES TERMES.

IMPORTANT: LORS DE CETTE 6E ÉDITION, NOUS TRAVAILLERONS EN COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ WEEZEVENT AFIN DE RÉDUIRE CONSIDÉRABLEMENT L'ÉCHANGE D'ESPÈCES DURANT LA MANIFESTATION, DE NOUS ASSURER UNE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE PAR RAPPORT AU TRANSPORT DE FONDS MAIS AUSSI NOUS FACILITER LA PRISE DE COMMANDES AU MOYEN DES APPAREILS MIS À DISPOSITION PAR LA SOCIÉTÉ.

Frais d'inscription & autres coûts

Frais de participation
Les frais de participation pour cette 6e édition se composeront de la manière suivante :

1. Frais d'inscription de CHF 200.00 à payer par transfert bancaire avant la manifestation au plus tard le 16 avril 2027. Ces frais fixes permettent l'accès à l'électricité, aux points de distribution d'eau, à l'évacuation des déchets, au terminal de vente WeezEvent mais également à la redevance manifestation exigée par le SCAV de Neuchâtel qui se monte à CHF 50.00/jour par food truck.
2. Le prix pour l'emplacement sera de 15% du chiffre d'affaire réalisé durant le week-end. Celui-ci sera déduit de votre chiffre d'affaire total que nous verserons en fin de manifestation une fois le décompte de vos ventes effectué sur la plateforme WeezEvent.
3. Une caution d'un montant de CHF 200.00 devra être réglée également en marge de la manifestation en même temps que les frais d'inscription. Cette somme vous sera restituée au terme de la manifestation sauf si les négligences suivantes entrainent des frais :
 - Non-respect des conditions générales de participation du festival.
 - Non-respect de la propreté de l'espace mis à disposition.
 - Non-respect des règles par rapport à la gestion des déchets (cf. point 7).
 - Non-respect de la directive cantonale relative à l'application du règlement sur les plastiques à usage unique du 4 juillet 2022 (cf. point 9).
 - Non-conformité aux critères sanitaires en vigueur du SCAV.
 - Comportement inadapté au bon fonctionnement de la manifestation.

Après confirmation de l'inscription par le comité d'organisation et après réception des frais fixes, votre espace sera garanti. Le cas échéant, sans réception de votre virement et après un rappel de notre part, l'emplacement sera remis à un autre exposant de la liste d'attente.

Montages & démontages

Le montage commence le jeudi 27 mai 2027 à 12h00 et chaque exposant doit être en place au plus tard le vendredi 28 mai 2027 à 12h00 faute de quoi il ne sera plus possible d'entrer et manœuvrer dans la zone de la manifestation. Le démontage débutera le dimanche à 19h00 et l'emplacement doit être libéré le soir-même. Un horaire précis sera envoyé aux exposants sélectionnés ultérieurement.

IMPORTANT: Un démontage avant l'heure de fin officielle n'est pas autorisé (cf. point 1).
Toutes les structures légères (ex. tentes) doivent être lestées au sol avec des poids adéquats.

Infrastructures & technique

Les installations suivantes sont mises à disposition par l'organisateur :

- Éclairage général de la place Longereuse (à vous d'installer la lumière nécessaire à l'éclairage de votre emplacement).
- Tableaux électriques communs pour vous brancher dessus.
- Un accès commun à l'eau courante (froide) pour effectuer vos nettoyages. Il n'y aura pas d'accès individuel à l'eau et ceci pour chaque exposant.
- Conteneurs pour les déchets avec système de tri pour le recyclage.
- WC et lavabos.
- Musique d'ambiance pour l'ensemble de la manifestation. Il est donc interdit de mettre de la musique sur votre emplacement.

Transactions financières

Pour cette 5e édition, l'organisateur a décidé de collaborer avec la société WeezEvent afin de ne plus avoir de transactions cash lors de la manifestation.
De ce fait, les festivaliers pourront payer leurs boissons et nourritures par cartes bancaires, Twint mais également au moyen de cartes prépayées qu'ils pourront charger à l'entrée du festival contre du cash.

Concernant les exposants, il vous sera remis un appareil de caisse type smartphone que vous devrez utiliser pour chaque transaction à votre guichet. Un paramétrage de votre carte de mets sera effectué avant la manifestation pour vous faciliter la tâche lors de vos ventes.

ATTENTION: Des contrôles durant le week-end seront effectués par le comité d'organisation afin de vérifier qu'aucun exposant n'utilise ses propres terminaux de paiements pour encaisser les clients. En cas de non-respect, l'organisateur facturera un montant de CHF 300.00 en guise d'avertissement. L'organisateur se réserve le droit de fermer le food truck en cas d'abus et ceci pour tout le reste de la manifestation.



Electricité

L’accès à l’électricité et sa consommation sont inclus dans les frais d’inscription.

Il est très important de nous indiquer vos besoins en électricité et la liste exhaustive de vos appareils électriques avec leur consommation en Watt ainsi que le type de prises. Un exposant utilisant un appareil électrique non annoncé peut se voir refuser le remboursement de sa caution (cf. point 1).

Les organisateurs vérifieront individuellement le matériel électrique de chaque exposant avant le branchement. Si une prise est jugée défectueuse, elle ne pourra être branchée. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables.

Annoncez également les éventuelles lumières que vous aurez sur votre emplacement. Chaque exposant doit apporter ses rallonges, câbles et adaptateurs suisses pour se connecter aux panneaux électriques. Il s’agit de câbles d’une longueur minimum de 20m.

IMPORTANT: Il est important que les exposants utilisent du matériel professionnel étanche pour un usage extérieur. Des coupures de courant peuvent avoir lieu pendant l’événement. Les organisateurs ne prennent pas la responsabilité d’une éventuelle perte de ventes sur cette phase.

Ordre & nettoyages

Chaque exposant doit garder son emplacement et ses alentours propres durant toute la durée du festival et doit laisser son emplacement également propre le dimanche en quittant la manifestation.

Vos déchets doivent être évacués vers la zone de tri régulièrement (plusieurs fois par jour) de sorte à ce qu’aucun amas de détritus ne s’accumule aux alentours des food trucks pour des questions d’hygiène, d’odeur et d’esthétique.

IMPORTANT: Une protection du sol est obligatoire s’il y a un risque de tâcher le sol avec des matières telles que des huiles ou des graisses. En cas de souillures, des frais pourront être retenus sur la caution (cf. point 1).

Déchets

Chaque exposant doit se munir de poubelles (sacs non-taxés) pour ses propres déchets et devra les déposer au point central de gestion des déchets. Des conteneurs pour le tri du PET, du verre, du carton, de l'aluminium seront mis à disposition. Il est interdit de déposer vos déchets dans les poubelles du site réservées aux visiteurs.

IMPORTANT: Il est interdit de déverser la nourriture, les huiles dans les éviers, les toilettes ou les égouts sous peine d’amendes. Les huiles doivent être reprises en fin de manifestation par chaque exposant.

Hygiène

Chaque exposant est responsable de garantir une hygiène irréprochable de son équipement et de sa nourriture et doit être aux normes des exigences sanitaires. Chacun doit être obligatoirement annoncé au SCAV. Un contrôle sanitaire officiel aura lieu. Une copie de l'enregistrement auprès du SCAV doit être fournie à l'organisateur au préalable.

Chaque exposant servant de la nourriture doit obligatoirement avoir sur son emplacement un bidon d'eau claire, un bidon pour réceptionner les eaux sales, du savon et un linge pour se laver et sécher les mains, ainsi qu'un thermomètre dans son frigo.

IMPORTANT: Il est impératif d'annoncer la provenance de vos produits de manière claire ainsi que les éventuelles précautions pour les personnes allergiques.

Sécurité

Durant toute la durée de la manifestation, un service de sécurité 24h/24h sera mis en place par les organisateurs. Ces derniers ne peuvent cependant pas être tenus responsables en cas de vols ou de dégâts. Les exposants sont responsables de leurs valeurs.

Pour tous les exposants, il est obligatoire d'être équipé d'une couverture anti-feu (si friteuse/huile/graisse) et/ou d'un extincteur (si feu ouvert, gaz). Nous attirons votre attention sur les nouvelles directives concernant l'utilisation d'appareils à gaz lors de manifestations. Ces derniers doivent être inspectés et certifiés annuellement par un contrôleur agréé.

Vaisselle & couverts

La manifestation sera soumise à la directive cantonale relative à l'application du règlement sur les plastiques à usage unique qui stipule les points suivants :

Définition de produits réutilisables
Sont considérés comme réutilisables les produits supportant au minimum 10 lavages consécutifs.

Matières de substitution admises
Les matières de substitution admises en remplacement du plastique à usage unique sont les suivantes : *Plastiques réutilisables / verre / céramique / papier / carton / bois / PET en bouteilles*

Matières de substitution non admises
Les matières suivantes ne sont pas admises en substitution des plastiques à usage unique : *Plastiques oxodégradables et oxobiodégradables / plastiques combinés à d'autres matériaux (ex. papier, carton) / plastiques issus du recyclage / produits dits compostables ou biodégradables, y compris ceux respectant la norme EN 13432 (ex. bagasse, bambou, feuilles de palmier) / polystyrène expansé / PET (à l'exception des bouteilles)*

LES ORGANISATEURS S'OCCUPENT DE COMMANDER LES GOBELETS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU BAR UNIQUEMENT. CHAQUE EXPOSANT EST RESPONSABLE DE SES FOURNITURES ET DE SON APPROVISIONNEMENT TOUT EN RESPECTANT LES NORMES EN VIGUEUR (VOIR ICI).

Annulations & assurances

Chaque exposant doit avoir une assurance responsabilité civile afin de pouvoir assurer le dédommagement de tierces personnes. Les exposants ne peuvent facturer aucune responsabilité contre l'organisateur.

Les organisateurs ne peuvent pas être tenus responsables en cas de vols durant les heures d'ouverture de la manifestation, ni pendant la nuit même si un service de sécurité est assuré par leurs soins.

Si une annulation doit avoir lieu pour raisons extrêmes (catastrophes naturelles, politiques, sanitaires, COVID-19, etc.), indépendantes de la volonté des organisateurs, ces derniers ne pourront pas faire l'objet de réclamations et ne pourrons être tenus responsables. De ce fait, les frais d'inscription ne pourront pas être réclamés à l'organisateur.

IMPORTANT: Une fois inscrits et sélectionnés, les exposants s'engagent à participer à la manifestation dans son intégralité. En cas de désistement, les frais d'inscription versés ne pourront être réclamés à l'organisateur et des frais pouvant aller jusqu'à CHF 800.00 pourront être réclamés par l'organisateur si le désistement (sauf raisons valables justifiées par une attestation officielle) intervient après le 14 mai 2027.

Parkings

Aucun parking n'est mis à disposition pour la manifestation. Cependant, plusieurs possibilités de parcage sont disponibles dans le village de Fleurier.

Communication & droits d'image

Tous les exposants présents à la manifestation peuvent utiliser les visuels fournis par les organisateurs afin de communiquer sur leurs médias en marge, durant et après la manifestation. Ces visuels peuvent également être utilisés lors de mailings ou autres moyens de communication directs.

Les exposants autorisent les organisateurs à utiliser leur image pour la publication sur les réseaux sociaux, site web, etc...

En envoyant votre inscription, vous confirmez avoir lu et compris toutes les informations citées dans ces conditions de participation.

Ce règlement peut être soumis à des changements. Consultez-le régulièrement.

Fleurier, le 16 septembre 2026



COMITÉ & CONTACTS F&B

Mood Events repose sur une équipe 100 % bénévole, engagée tout au long de l'année pour faire vivre l'association et ses projets. Un comité directeur de 10 membres pilote l'association, entouré d'une quinzaine de responsables de secteurs qui composent le comité d'organisation et coordonnent les différents domaines du festival.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter :

Valentin Renaud

Comité directeur
Secteur F&B

valentin@moodevents.ch
+41 78 859 19 42

Simon Degrugillier

Comité d'organisation
Responsable foodtrucks

miam@moodevents.ch
+41 78 908 85 17